

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le huit février deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Madame Emilie RABETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2022.

Madame la Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : Mme RABETEAU, M. DAMAY, Mme FADAT, M. ROUGERIE, Mme JALLAIS, Mme COSTE, Mme ANDRIEUX, M. GARAPON, Mme RAFFIER, M. BEAUNIER, M. RUFFINI, Mme LAULIAC, M. CASSAT, Mme BOUDEAU, M. DELIERE, M. RAOUL, M. ARNAUD, M. GENEST, M. HARTMANN, Mme MEUNIER, M. VAUZELLE, Mme DELAUNAY, M. ABSI

Absents avec délégation :

M. HOLLAENDER donne procuration à M. RUFFINI
M. CHAPLOT donne procuration à M. CASSAT
Mme PREVOT donne procuration à M. GARAPON
Mme CATHELY donne procuration à Mme COSTE
Mme CHAPLOT donne procuration à Mme RABETEAU
M. FAUGERAS donne procuration à M. GENEST

Monsieur Philippe ROUGERIE a été nommé secrétaire de séance.

Affaires générales

1) Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil municipal modifie l'article 31 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Condat-sur-Vienne comme suit :

« Article 31 : Bulletin d'information générale

L'encart réservé à l'expression politique est fixé sur la base d'une répartition proportionnelle entre les trois tendances politiques représentées suite aux élections municipales 2020.

Sur la base de 4000 signes sur une page A4, la répartition entre les différentes tendances politiques est fixée ainsi :

- Condat, le temps du lien : 2000 signes espaces compris
- Ensemble, vivre Condat : 1000 signes espaces compris
- Condat autrement : 1000 signes espaces compris.

Les signatures au pied de chaque article d'expression politique préciseront les noms de chaque élu/e relevant des groupes politiques pré-cités. »

Adopté à la majorité (CONTRE : 6 – M.GENEST, M.HARTMANN, Mme MEUNIER, M. VAUZELLE, Mme DELAUNAY + M. FAUGERAS par pouvoir) :

2) Modification des commissions municipales

Le Conseil municipal modifie les commissions municipales et désigne les membres dans ces commissions comme ci-après.

Sociales et Solidarité Affaires Scolaires et Périscolaires	Commerce, Artisanat, Agriculture et Tertiaire	Culture Information & Communication
Mme la Maire Cécile Fadat Sylvia Coste Monique Boudeau Pascale Lauliac Philippe Garapon Raphaël Raoul Johanna Cathely Lydie Delaunay Monique Meunier Philippe Vauzelle Joseph Absi	Mme la Maire Philippe Rougerie Nathalie Prévot Sylvia Coste Joël Arnaud Franck Damay Monique Boudeau Serge Ruffini Bruno Genest Monique Meunier Philippe Vauzelle Joseph Absi	Mme la Maire Céline Jallais Viviane Raffier Joël Arnaud Claude Cassat Franck Damay Bruno Chaplot Cécile Fadat Lydie Delaunay Michel Faugeras Guillaume Hartmann Joseph Absi
Urbanisme, Travaux et Sécurité Environnement, Aménagement et Cadre de vie	Vie Associative, Jeunesse et Sport	Finances Ressources Humaines
Mme la Maire Steve Hollaender Bruno Chaplot Serge Ruffini Laurent Beaunier Claude Cassat Olivier Deliere Franck Damay Michel Faugeras Bruno Genest Monique Meunier Joseph Absi	Mme la Maire Lise Andrieux Johanna Cathely Delphine Chaplot Viviane Raffier Laurent Beaunier Philippe Garapon Steve Hollaender Michel Faugeras Philippe Vauzelle Guillaume Hartmann Joseph Absi	Mme la Maire Franck Damay Philippe Garapon Raphaël Raoul Olivier Delière Philippe Rougerie Nathalie Prévot Cécile Fadat Lydie Delaunay Guillaume Hartmann Bruno Genest Joseph Absi

Adopté à la majorité (CONTRE : 6 – M.GENEST, M.HARTMANN, Mme MEUNIER, M. VAUZELLE, Mme DELAUNAY + M. FAUGERAS par pouvoir) :

Finances - marchés

3) Débat d'orientations budgétaires 2022

Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2022, sur la base du rapport joint en annexe.

4) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies du SEHV

Le Conseil municipal décide d'adhérer à convention constitutive du groupement de commandes du SEHV pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés.

Adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

5) Débat relatif à la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire

Le Conseil municipal prend acte du contexte et des enjeux concernant la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire.

6) Avancement des agents année 2022

Le Conseil municipal décide de créer les postes suivants, à compter du 9 février 2022 :

- deux postes d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet
- un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'éducateur territorial des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet
- deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Adopté à l'unanimité.

7) Régime indemnitaire du personnel - complément RIFSEEP – filière police municipale

Le Conseil municipal décide de créer un poste de « brigadier » à compter de ce jour et de supprimer un poste de « brigadier-chef principal » à la date de départ en retraite de l'agent en poste et d'attribuer le régime indemnitaire correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

8) Intégration de parcelles dans le domaine public communal

Le Conseil municipal décide du transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées telles que présentées.

Adopté à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20h45.

La Maire,

Emilie RABETEAU

Affiché le 10/02/2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : Le procès-verbal intégral sera disponible pour consultation en mairie aux heures d'ouverture.